



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°37-2024-05029

PUBLIÉ LE 31 MAI 2024

# Sommaire

## **Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /**

37-2024-05-29-00002 - RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ SERVICES A LA PERSONNE Madame Corinne MULLER à AMBOISE (3 pages)	Page 3
37-2024-05-29-00003 - RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ SERVICES A LA PERSONNE Madame KANDE META NANA ALINE à TOURS (2 pages)	Page 7
37-2024-05-24-00005 - RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ SERVICES A LA PERSONNE Monsieur FRADET Rudy à ST PIERRE DES CORPS (2 pages)	Page 10
37-2024-05-29-00004 - RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ SERVICES A LA PERSONNE Monsieur MABROUK Youssef à LA RICHE (2 pages)	Page 13

Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités

37-2024-05-29-00002

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ  
SERVICES A LA PERSONNE Madame Corinne  
MULLER à AMBOISE

**Récépissé de déclaration d'activité  
au titre des services à la personne**

**Le Préfet d'Indre et Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

**Vu** la demande de déclaration déposée, le 02/05/2024 par l'organisme de MME. Corinne MULLER, dont l'établissement est situé 2 rue peletier 37400 Amboise

**ARRÊTE**

Article 1: Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS d'Indre-et-Loire, le 02/05/2024, par MME. Corinne MULLER en qualité de dirigeante, dont l'établissement principal est situé , 2 rue peletier 37400 Amboise; et enregistré sous le N° SAP **512431420**

pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire:

- Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Soutien scolaire ou cours à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans dans leurs déplacements (mode d'intervention Prestataire)
- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)
- Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Prestataire)
- Travaux de petit bricolage (mode d'intervention Prestataire)
- Préparation de repas à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Livraison de repas à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé (mode d'intervention Prestataire)
- Livraison de courses à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile (mode d'intervention Prestataire)

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)

- Assistance informatique à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Assistance administrative à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Soins d'esthétique à domicile pour personnes dépendantes (mode d'intervention Prestataire)
- Soins et promenade(s) d'animaux pour personnes dépendantes (mode d'intervention Prestataire)
- Conduite du véhicule des personnes en cas d'invalidité temporaire (mode d'intervention Prestataire)
- Accompagnement des personnes présentant une invalidité temporaire (mode d'intervention Prestataire)
- Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire à leur domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Coordination et délivrance des SAP (mode d'intervention Prestataire)

**Article 2 :** Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

**Article 3 :** Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités. De même, en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

**Article 4 :** Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

**Article 5 :** Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Préfet d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie-Direction générale des entreprises- sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13;

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)

- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6:** Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 29/05/2024

Pour le préfet et par délégation la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,

Signé

**Guillemette RABIN**

Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités

37-2024-05-29-00003

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ  
SERVICES A LA PERSONNE Madame KANDE  
META NANA ALINE à TOURS

**Récépissé de déclaration d'activité  
au titre des services à la personne**

**Le Préfet d'Indre et Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

**Vu** la demande de déclaration déposée, le 29/05/2024 par l'organisme de MME. KANDE META NANA-ALINE, dont l'établissement est situé 2 ALLEE DES AULNES 37000 TOURS

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS d'Indre-et-Loire, le 29/03/2024, par MME. KANDE META NANA-ALINE en qualité de dirigeante, dont l'établissement principal est situé , 2 ALLEE DES AULNES 37000 TOURS; et enregistré sous le N° SAP **929221190** pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire:

- Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)

**Article 2 :** Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

**Article 3 :** Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités. De même, en application de l'article D.312-6-2

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)



du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

**Article 4 :** Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

**Article 5 :** Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Préfet d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie-Direction générale des entreprises- sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :** Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 29/05/2024

**Pour le préfet et par délégation la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,**

**Signé**

**Guillemette RABIN**

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)

Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités

37-2024-05-24-00005

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ  
SERVICES A LA PERSONNE Monsieur FRADET  
Rudy à ST PIERRE DES CORPS

**Récépissé de déclaration d'activité  
au titre des services à la personne**

**Le Préfet d'Indre et Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

**Vu** la demande de déclaration déposée, le 18/05/2024 par l'organisme de M. FRADET Rudy, dont l'établissement est situé 8 Rue André Foussier 37700 St-Pierre-des-Corps

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS d'Indre-et-Loire, le 18/05/2024, par M. FRADET Rudy en qualité de dirigeant, dont l'établissement principal est situé , 8 Rue André Foussier 37700 St-Pierre-des-Corps; et enregistré sous le N° SAP **928658582** pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire:

- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)
- Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Prestataire)
- Travaux de petit bricolage (mode d'intervention Prestataire)

**Article 2 :** Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

**Article 3 :** Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)

dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités. De même, en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

**Article 4 :** Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

**Article 5:** Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Préfet d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie-Direction générale des entreprises- sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :** Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 24/05/2024

**Pour le préfet et par délégation la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,**

**Signé**

**Guillemette RABIN**

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)

Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités

37-2024-05-29-00004

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ  
SERVICES A LA PERSONNE Monsieur MABROUK  
Youssef à LA RICHE

**Récépissé de déclaration d'activité  
au titre des services à la personne**

**Le Préfet d'Indre et Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

**Vu** la demande de déclaration déposée, le 14/05/2024 par l'organisme de M. MABROUK Youssouf, dont l'établissement est situé 139 Rue De la mairie 37520 La Riche ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS d'Indre-et-Loire, le 14/05/2024, par M. MABROUK Youssouf, en qualité de dirigeant, dont l'établissement principal est situé, 139 Rue De la mairie 37520 La Riche; et enregistré sous le N° SAP **928393800**

pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire:

- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)

**Article 2 :** Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

**Article 3 :** Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément

15 rue Bernard Palissy

37925 Tours cedex 9

Tél. : 02 47 64 37 37

Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)

[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)

dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités. De même, en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

**Article 4 :** Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

**Article 5:** Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Préfet d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie-Direction générale des entreprises- sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :** Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 29/05/2024

**Pour le préfet et par délégation la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,**

**Signé**

**Guillemette RABIN**

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)